

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024

Liste des délibérations

1 RAPPORT DU REPRESENTANT DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION A VENDEE EXPANSION

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport annuel du représentant de La Roche-sur-Yon à la SAEML Vendée Expansion.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 42 VOIX POUR

2 LOCO NUMERIQUE - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Rapporteur : Monsieur Yannick DAVID

Il est proposé au Conseil de modifier la grille tarifaire des prestations de la Loco numérique pour équilibrer la répartition des charges entre la collectivité et les entreprises hébergées.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 42 VOIX POUR

3 RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Anne AUBIN-SICARD

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » a introduit pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.

La ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon présentent un rapport commun sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des 3 piliers environnemental, social et économique caractérisant le développement durable. Il est proposé au Conseil de prendre connaissance de ce rapport en amont du débat d'orientation budgétaire.

PREND ACTE

4 RAPPORT SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - AVIS SUR LE RAPPORT 2023 DE VENDEE EAU

Rapporteur : Madame Anne AUBIN-SICARD

Les collectivités compétentes dans le domaine de l'eau potable ont l'obligation de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Il est proposé au Conseil d'en prendre acte.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 42 VOIX POUR

5 CONVENTION AVEC VENDEE EAU POUR LA FACTURATION ET LE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT RELATIVE A LA GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur Jacky GODARD

Pour les usagers raccordés au réseau public d'assainissement collectif, la redevance d'assainissement est assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers sur le réseau de distribution publique d'eau potable.

Selon les dispositions des contrats prévus par Vendée Eau pour la délégation du service public de distribution d'eau potable, à la demande des collectivités compétentes en assainissement, le délégataire eau potable ou Vendée Eau sont tenus de proposer et d'assurer la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement pour le compte des collectivités compétentes en assainissement intervenant sur un périmètre géographique inclus en tout ou partie sur celui de la délégation. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 35 VOIX POUR

7 ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Madame Anne AUBIN-SICARD, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur François GILET, Monsieur Pascal THIBault, Monsieur Jacques BESSEAU.

6 REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur : Madame Anne AUBIN-SICARD

Les redevances des agences de l'eau sont une des composantes du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et de la restauration des milieux aquatiques.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'évolution de ces redevances à compter du 1er janvier 2025.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 41 VOIX POUR

1 ne prend pas part au vote : Monsieur Jacques BESSEAU.

7 RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Rapporteur : Monsieur Jacky GODARD

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du Rapport Social Unique 2023 au titre de La Roche-sur-Yon Agglomération.

PREND ACTE

8 MISE A DISPOSITION DE VEHICULES AUPRES DE CERTAINS AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Rapporteur : Monsieur Jacky GODARD

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la mise à disposition de véhicules auprès d'agents de la collectivité lorsque l'exercice de certaines fonctions le justifie, doit être encadré par une délibération annuelle du Conseil communautaire. Il est proposé au Conseil d'approuver la mise à disposition de véhicules pour l'année 2025.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 42 VOIX POUR

9 MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION AUPRES DE STRUCTURES EXTERIEURES AU TITRE DE 2025

Rapporteur : Monsieur Jacky GODARD

Conformément à la réglementation, il est proposé au Conseil de prendre acte des différentes mises à disposition de personnels de l'Agglomération auprès de structures extérieures, au titre de 2025.

PREND ACTE

10 SECTEUR TROIS PONT/SULLY/JACQUARD - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MAÎTRISE FONCIÈRE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER - LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION - LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Thierry GANACHAUD

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière établie avec l'EPF de la Vendée et la commune de La Roche-sur-Yon, afin d'en prolonger la durée de 4 années et d'en modifier les modalités financières.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 36 VOIX POUR

5 abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HELARY.

1 ne prend pas part au vote : Monsieur Pierre LEFEBVRE.

11 CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP) - QUARTIER DE LA VIGNE-AUX-ROSES

Rapporteur : Monsieur Thierry GANACHAUD

La GUSP représente l'ensemble des actes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants et usagers des quartiers prioritaires, en assurant son bon fonctionnement social et urbain.

Cette convention constitue le cadre de référence des engagements de chacun des signataires, à savoir : l'Etat, l'ANRU, La Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, Vendée Habitat, l'AMAQY et la conciergerie Graine d'ID. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 42 VOIX POUR

12 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AGGLOMÉRATION MODES DOUX - COMMUNE DE THORIGNY

Rapporteur : Monsieur Malik ABDALLAH

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Thorigny un fonds de concours mode doux pour la réhabilitation du parvis dans le cadre de la rénovation et de la restructuration de la mairie et médiathèque "espace citoyen et culturel" pour un montant à hauteur de 42 901€.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 42 VOIX POUR

13 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AGGLOMÉRATION MODES DOUX - COMMUNE DE RIVES DE L'YON

Rapporteur : Monsieur Malik ABDALLAH

La commune de Rives de l'Yon sollicite un fonds de concours de La Roche-sur-Yon Agglomération pour la création d'une voie centrale banalisée permettant la matérialisation d'une espace pour cycliste sur la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux pour un montant à hauteur de 5 150,84 €. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement de ce fonds.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 42 VOIX POUR

14 DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION AVEC PRESTATIONS DE MOBILITÉ DURABLE ASSOCIÉES - AVENANT N°1

Rapporteur : Monsieur Malik ABDALLAH

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports publics de personnes.

Il s'agit d'un ajustement du réseau et des services associés dans le cadre de la restructuration de l'offre d'Impulsyon.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

15 RÈGLEMENT DE SERVICE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Madame Alexandra GABORIAU

Le règlement de service des déchets ménagers et assimilés a été voté au moment de la mise en place de la redevance incitative, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation de collecte. Après une année de mise en œuvre ce document doit être mis à jour. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ PAR 38 VOIX POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HELARY

16 REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES A CARACTERE INCITATIF (REOMI) - ANNEE 2025

Rapporteur : Madame Alexandra GABORIAU

Il est proposé au Conseil de fixer les principes de facturation et tarifs de la redevance à compter du 1er janvier 2025. Les tarifs sont fixés par période de facturation semestrielle définie comme suit :

- du 1er janvier au 30 juin de chaque année,
- du 1er juillet au 31 décembre de chaque année.

De manière générale, il est proposé également de faire évoluer les tarifs de la redevance pour faire face aux augmentations de charges sur le budget annexe « déchets » de La Roche-sur-Yon Agglomération, liées principalement à l'inflation générale, l'augmentation de la TGAP, les coûts de traitement des flux collectés (TRIVALIS), le carburant ou encore la mise en œuvre des actions sur le tri à la source des biodéchets (nouvelles obligations réglementaires).

**QUESTION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ PAR 36 voix POUR
5 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HELARY.
2 abstentions : Monsieur Patrice GABORIT, Madame Isabelle CAMAND.**

17 FOURNITURE ET DISTRIBUTION DE SACS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES 2025-2028 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ

Rapporteur : Madame Alexandra GABORIAU

La Roche-sur-Yon Agglomération assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire qui compte 13 communes pour près de 100 000 habitants.

La collecte des emballages recyclables est réalisée essentiellement à l'aide de sacs jaunes translucides. Depuis 2017, cette collecte intègre les extensions de consignes de tri.

Les marchés actuels se terminant fin décembre 2024, une nouvelle procédure a été engagée pour les renouveler.

Ainsi, il est proposé au Conseil de prendre acte de l'attribution du marché « Fourniture et distribution des sacs de collectes des déchets recyclables » par la Commission d'appel d'offres du 6 décembre 2024, de la manière suivante :

✓ **lot n° 01 – Fourniture de sacs pour la collecte des déchets recyclables :**
Titulaire – PTL (76860 OUVILLE LA RIVIERE)

✓ **lot n° 02 – Distribution de sacs pour la collecte des déchets recyclables :**
Titulaire – TRAIT D'UNION (85000 LA ROCHE-SUR-YON)

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

18 EXPLOITATION HAUT DE QUAI DES DÉCHÈTERIES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Madame Alexandra GABORIAU

La Roche-sur-Yon Agglomération dans le cadre de sa compétence déchets ménagers exploite six déchèteries sur son territoire.

Les missions d'accueil du public, de gestion des flux et d'entretien des sites sont actuellement réalisées par un prestataire dans le cadre d'un marché public. Le marché actuel de gestion arrive à échéance au 2 mars 2025.

La commission d'appel d'offres réunie le 6 décembre 2024 a décidé d'attribuer le marché à **BRANGEON ENVIRONNEMENT (49620 LA POMMERAYE)**.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de l'attribution du marché par la Commission d'appel d'offres et d'autoriser la signature du marché.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

19 RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapporteur : Madame Sophie MONTALETANG

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 et du décret n°2015-761 du 24 juin 2015, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce dernier doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport 2024 concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement des collectivités concernées (à savoir les agents et élus de l'Agglomération et la ville) ainsi que les politiques qu'elles mènent sur son territoire vis-à-vis de ses habitants.

Selon les thématiques abordées, il concerne la période septembre 2023 à août 2024 ou l'année 2023.

Il est proposé au Conseil d'en prendre acte.

PREND ACTE

20 OUVERTURE DES CREDITS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS PAR ANTICIPATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Il est proposé au conseil d'ouvrir les crédits d'investissement, de paiement pour les autorisations de programme et d'attribuer un acompte de subventions à certaines associations ou organismes.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 36 VOIX POUR

6 ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Madame Sophie MONTALETANG, Monsieur Christophe HERMOUET, Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Jacques BESSEAU, Madame Martine CHANTECAILLE.

21 DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2024 DES BUDGETS ANNEXES ET AJUSTEMENTS DES SUBVENTIONS DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Il est proposé au Conseil de valider les ajustements de crédits pour les budgets annexes et d'ajuster les subventions du budget principal.

QUESTION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ PAR 38 VOIX POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HELARY.

22 FONDS DE COMPENSATION DE LA T.V.A - EXERCICE 2025 IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT D'ACHATS DE BIENS MEUBLES D'UNE VALEUR UNITAIRE INFÉRIEURE A 500 EUROS T.T.C

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Il est proposé au Conseil d'approuver une liste des biens meubles d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros TTC à affecter en investissement permettant de récupérer le FCTVA sur l'exercice 2025.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

23 CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Afin de poursuivre le déploiement de ses actions en faveur des quartiers prioritaires, Vendée Habitat a sollicité l'Agglomération et la Ville par courrier du 25 juillet 2024 afin d'être intégré, par voie d'avenant, en qualité de signataire au Contrat de Ville 2024-2030.

En effet, Vendée Habitat précise que cette signature lui permettrait d'être éligible à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les logements dont ce bailleur a la gestion et qui sont situés en quartier prioritaire, conformément aux dispositions de l'article 1388bis du Code Général des Impôts.

Dans ce cadre la conclusion d'un avenant n°2 au Contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030" s'avère nécessaire en incluant Vendée Habitat en qualité de signataire. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR 42 VOIX POUR

1 ne prend pas part au vote : Madame Christine RAMBAUD-BOSSARD.

24 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE BUS A HYDROGENE

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Il est proposé au Conseil de solliciter le Conseil départemental de Vendée pour le financement de l'achat de deux bus à hydrogène.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR 42 VOIX POUR

1 ne prend pas part au vote : Madame Anne AUBIN-SICARD.

25 PLAN DE FINANCEMENT ET OUVERTURE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Il est proposé au Conseil d'approuver le plan de financement et d'autoriser l'ouverture d'autorisation de programme pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR 38 VOIX POUR

5 abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HELARY.

26 CONVENTION DE REVERSEMENT ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - ZAE BELL

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Le Conseil est appelé à approuver la convention de reversement entre la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération consécutivement à la vente opérée entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la société ADECIA d'un montant estimé de 178 250 € HT au sein de la ZAE Bell.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

27 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE LA CHAIZE-LE-VICOMTE - ACQUISITION FONCIÈRE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC LE REDOUX

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de La Chaize-le-Vicomte un fonds de concours pour un montant de 165 248,00 € au titre des enveloppes de base et additionnelle, pour financer l'acquisition foncière dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Le Redoux. Cette acquisition permettra la réalisation de la voie de circulation structurante de la ZAC (151 093,87 € enveloppe de base et 14 154,13 € enveloppe additionnelle).

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

28 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON - RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT LOUIS (PHASE 2)

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de La Roche-sur-Yon un fonds de concours de 500 000,00 € au titre de son enveloppe de base pour la restauration de l'église Saint Louis.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

29 FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération, la SPL Destination La Roche-sur-Yon et 6 communes de l'agglomération pour la fourniture de vêtements de travail et de protection individuelle. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer les marchés au nom et pour le compte du groupement.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

30 ACQUISITION DE PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de la Roche-Sur-Yon, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon Agglomération, la commune de Aubigny - Les Clouzeaux, la commune de Rives de l'Yon, la commune de Mouilleron-le-Captif, la commune de Landeronde, la commune de Dompierre-Sur-Yon, la commune de Venansault et la commune de Le tablier pour la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien.

La consultation sera décomposée en 2 lots. Les accords-cadres à bons de commande seront conclus pour une durée d'un an, reconductible trois fois. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer les accords-cadres au nom et pour le compte du groupement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 43 VOIX POUR

31 SURVEILLANCE DES BATIMENTS ET MANIFESTATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Un groupement de commandes relatif à la surveillance des bâtiments et des manifestations a été constitué en octobre 2020 pour une durée illimitée entre la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon. Dans le cadre du renouvellement des marchés et s'agissant de services spécifiques, une consultation sera lancée suivant une procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles R. 2123-1-3°, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique.

Il est proposé au Conseil d'approuver le lancement de cette procédure et d'autoriser la signature des marchés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 43 VOIX POUR

32 MARCHÉS PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Le Conseil est appelé à autoriser la signature des avenants aux marchés suivants :

- Fourniture et installation de colonnes d'apport volontaire aérienne et enterrées - Avenant au lot n° 1
- Fourniture d'équipements de sécurité informatique et prestations de services associées
- Conception, impression, et diffusion du magazine mutualisé Roche Plus - Avenants au lot n° 1 et 4
- Services d'impression sur différents supports de communication - avenant à la convention de groupement de commandes

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 43 VOIX POUR

33 REVISION ET APPROBATION DE LA NOMENCLATURE ACHATS DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES HOMOGENES

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Il est proposé au Conseil d'approuver les modifications de la nomenclature achats annexée à la présente délibération, suite à l'étude et aux propositions des directions opérationnelles afin de définir de manière plus homogène et cohérente nos familles d'achats. Cette nomenclature achats sera renseignée dans nos outils de gestion sur tous nos engagements de dépenses en fournitures et services à partir de 2025.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 43 VOIX POUR

34 ADOPTION D'UNE STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

L'article 35 de la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, dite loi REEN, prescrit aux communes de plus de 50 000 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, l'élaboration d'une stratégie numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique et à prévoir les mesures nécessaires pour les atteindre. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes du document établi à cet effet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 43 VOIX POUR

35 CONVENTION ENTRE L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON ET LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE - RÉALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION (ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION) EN FAVEUR DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA - AVENANT N°1

Rapporteur : Madame Françoise RAYNAUD

En 2021, l'Agglomération de La Roche-sur-Yon s'est engagée dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, en créant un Atelier Chantier d'Insertion. Cet ACI mutualisé avec l'ACI Ville réalise des travaux « d'entretien et d'aménagement des espaces naturels ». Il est agréé Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) par l'Etat pour 4 ETP insertion en 2021 puis pour 8 ETP insertion à partir de juillet 2024.

La convention avec le Département de la Vendée prévoit une subvention à l'Agglomération pour le cofinancement de l'encadrement et de l'accompagnement de bénéficiaires du RSA. Une convention a été signée par les deux parties le 6 mai 2024 pour 2 postes RSA. L'ACI Agglomération ayant bénéficié d'ETP insertion supplémentaires, un avenant à cette convention est proposé pour le cofinancement de 5 postes RSA complémentaires. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 43 VOIX POUR

36 CONVENTION ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE VENDÉE GEORGES MAZURELLE ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION CONCERNANT LA CRÈCHE "LES TROIS MARGUERITES" - ANNÉE 2025

Rapporteur : Madame Annabelle PILLENIERE

La Roche-sur-Yon Agglomération verse une participation financière à l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Vendée « Georges Mazurelle » pour l'utilisation de 12 places au sein de la crèche « Les trois marguerites ». Le financement est calculé selon une formule couvrant le coût réel des dépenses, recettes déduites (familles, CAF,...).

Les contrats avec les familles sont établis par les services de l'EPSM de Vendée sur la base du règlement de tarification des accueils réguliers au sein de La Roche-sur-Yon Agglomération.

La convention s'achevant au 31 décembre 2024, il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention d'un an du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Une nouvelle clause introduit un montant plafond de financement de 165 000 € afin de contenir les éventuelles augmentations de gestion.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 41 VOIX POUR

1 ne prend pas part au vote : Madame Patricia LEJEUNE.

37 NOUVELLE CONTRACTUALISATION DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (2025-2029)

Rapporteur : Monsieur Pierre LEFEBVRE

Il est proposé au Conseil d'approuver la mise en place de la nouvelle contractualisation du service public de la rénovation énergétique qui entrera en vigueur au 1er janvier 2025, et qui implique :

- la signature d'avenants de clôture des conventions du programme précédent (SARE) avec la Région et le Sydev,
- la signature d'une nouvelle convention avec l'ANAH pour 5 ans,
- la contractualisation avec un prestataire pour l'assistance et l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 38 VOIX POUR

5 ne prennent pas part au vote : Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Manuel GUIBERT, Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Christine RAMBAUD-BOSSARD, Monsieur Guy BATIOU.

38 DISPOSITIF SLIME+ - CONVENTION ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION, LE SYDEV ET LE CLER

Rapporteur : Madame Sophie MONTALETANG

L'Agglomération de La Roche-sur-Yon et le SYDEV répondent ensemble à l'appel à manifestation d'intérêt du CLER (Réseau pour la transition énergétique) de façon à reconduire le dispositif Slime+ en 2025 sur le territoire Agglo-Yonnais. Une convention tripartite définit les règles de collaboration dans le cadre de ce dispositif. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 42 VOIX POUR

1 ne prend pas part au vote : Monsieur Guy BATIOU.

39 AFFECTATION DES PRELEVEMENTS SRU - SUBVENTION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA CHAIZE LE VICOMTE POUR LA MOBILISATION DE FONCIER EN FAVEUR DE LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Rapporteur : Monsieur Pierre LEFEBVRE

La commune de La Chaize-le-Vicomte, a cédé en septembre 2024, une parcelle dans le secteur du Caillou 3, pour un montant de 42 402,95 € afin d'y réaliser un programme de 6 logements locatifs sociaux, en habitat inclusif.

Compte-tenu du bilan financier, la commune sollicite auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération, la réaffectation des montants prélevés au titre de SRU, pour un montant de 42 402,95 €.

Aussi, il est proposé au Conseil d'accorder une subvention de 42 402,95 €, correspondant pour partie aux montants issus des prélèvements SRU 2023-2024, au profit de la commune de La Chaize-le-Vicomte pour la réalisation d'un programme de 6 logements locatifs sociaux.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

40 SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE FRANCAISE

Rapporteur : Monsieur Luc BOUARD

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, la population locale fait face à une crise sans précédent, marquée par des pénuries d'eau potable et d'alimentation, des difficultés d'accès aux soins médicaux, ainsi que des conditions de vie particulièrement dégradées pour de nombreuses familles.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Croix Rouge Française.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 42 VOIX POUR

LE PRÉSIDENT INFORME LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.